



Ordre des Experts-Comptables
Région Montpellier

CONVENTION DE PARTENARIAT 2020

ENTRE, D'UNE PART :

LE CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE MONTPELLIER

Représenté par son Président en exercice, Philippe LAMOUREUX,
N° Siret 776 038 077 00025

Ci-après : le CROEC
Adresse : 661, rue Louis Lépine
BP 31175
34009 Montpellier Cedex 1

Tél. : 04.67.20.98.50

Contact partenariat :

Nathalie ANTIPHON

Mail : antiphon@oec-montpellier.org

ET, D'AUTRE PART :

Raison sociale : xxx (A compléter par le partenaire)

Ci-après : le PARTENAIRE

N° SIRET : xxx (A compléter par le partenaire)

Adresse : **xxx (A compléter par le partenaire)**

Tél. : **xxx (A compléter par le partenaire)**

Mail : **xxx (A compléter par le partenaire)**

Représentée par : **xxx (A compléter par le partenaire)**

Contact pour la gestion des événements organisés par l'OEC :

Nom : Prénom :

Tél : Mail :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Le CROEC regroupe et fédère les 1009 experts-comptables de l'ex-région Languedoc-Roussillon et de l'Aveyron. Il organise tout au long de l'année diverses actions qui sont destinées à communiquer auprès des membres autour des activités qu'il mène et assure la promotion de la profession d'expert-comptable auprès des tiers. Celles-ci ont été présentées au PARTENAIRE.

Le PARTENAIRE souhaite renforcer sa notoriété et promouvoir son image auprès des experts-comptables et indirectement de leurs clients professionnels.

Dans ce contexte, le CROEC et le PARTENAIRE se sont rapprochés pour définir un accord de partenariat visant à développer ensemble des actions au bénéfice des experts-comptables, étant entendu que toutes les autres actions communes en dehors de cette convention feront l'objet d'un accord spécifique.

Article 1 - Objet

Le PARTENAIRE a choisi d'être partenaire 2020 du CROEC en souscrivant au :

Case à cocher par le partenaire

- pack Visibilité à 2500€ net
- pack Visibilité étendue à 4500€ net
- pack Découverte à 3500€ (uniquement si c'est la 1^{er} partenariat)
- pack Eco Zoom à 1500€ net
- pack Forum des Associations à 1250€ net
- pack CRE'ACC à 500€ net

Le contenu exhaustif des prestations proposées par le CROEC est mentionné en page 6 ci-après.

Article 2 – Modalités financières

Pour la mise en œuvre de l'offre partenariale souscrite par le PARTENAIRE, la participation financière due par le PARTENAIRE est de **xxx € Net. xxx (A compléter par le partenaire)**

Le règlement de cette participation sera effectué suite à la facture établie par le CROEC.

Le règlement, libellé au nom de L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES REGION DE MONTPELLIER sera adressé au CROEC, à l'attention de la responsable comptable.

Le CROEC rappelle qu'il n'est pas soumis à TVA et que donc ses factures sont établies en exonération de TVA.

Article 3 – Engagements communs

Les deux parties conviennent que leur collaboration ne sera en aucune façon constitutive d'une société de fait. De ce fait, elles soumettent les conditions de ce partenariat aux seules dispositions de la présente convention.

Les deux parties s'engagent à respecter l'ensemble des obligations légales, contractuelles et réglementaires auxquelles elles sont soumises.

Elles s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne organisation du partenariat. Elles s'obligent également à maintenir une collaboration active et régulière en se transmettant mutuellement l'ensemble des éléments nécessaires à l'accomplissement du partenariat.

Chaque partie s'engage à ne jamais porter atteinte, de manière directe ou indirecte, à l'image de l'autre et à l'aviser immédiatement de toutes les difficultés qu'elle pourrait rencontrer dans l'exécution de ses obligations, afin de permettre leur prise en compte par les parties le plus rapidement possible et qu'elles puissent ainsi participer ensemble à la réussite de leur collaboration.

Chaque partie reste titulaire des droits de propriété intellectuelle sur tous les documents, fichiers, applications informatiques, données, logos, mis à la disposition de l'autre partie que celle-ci ne puisse en faire usage autrement que pour les besoins limités à l'exécution du présent partenariat.

Article 4 – Engagements du CROEC

Le CROEC s'engage à ne pas modifier ou altérer le logo fourni par le PARTENAIRE, ni sa charte graphique. En revanche, il aura la possibilité de redimensionner le logo pour adapter sa taille au support de communication utilisé par l'Ordre.

Le CROEC pourra faire état dans sa propre communication des manifestations et actions pour lesquelles le PARTENAIRE a souscrit le présent pack.

Article 5 – Engagements du PARTENAIRE

Le PARTENAIRE s'engage à respecter les conditions matérielles et organisationnelles nécessaires au CROEC pour mener à bien les prestations définies dans le Pack que le PARTENAIRE a souscrit. Il s'engage notamment à respecter :

- les consignes transmises par le CROEC,
- les horaires d'installation et de présence pour les manifestations,
- les dates de transmission des supports pour les publications.

Le PARTENAIRE pourra mentionner dans sa propre communication qu'il est partenaire du CROEC pour les manifestations et actions qui sont incluses exclusivement dans le Pack qu'il a souscrit.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention est signée pour une durée déterminée de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Le terme est fixé au jour de la réalisation de la dernière manifestation ou action mentionnée dans l'annexe, sans pouvoir aller au-delà du 31 décembre 2020.

A l'expiration de la présente convention, les deux parties devront établir, si elles le souhaitent, une nouvelle convention de partenariat.

Le partenariat pourra être résilié de plein droit, sans préavis, en cas de manquement grave par l'une ou l'autre des parties à ses obligations.

Article 7 - Confidentialité

Les parties reconnaissent le caractère confidentiel de la présente convention, ainsi que des informations et documents qu'elles se communiquent, quel qu'en soit le support.

En conséquence, elles s'interdisent de les communiquer ou de les divulguer à des tiers extérieurs pour quelle raison que ce soit, sans accord préalable.

Article 8 - Données personnelles

Les parties se conformeront au règlement général sur la protection des données (RGPD – règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016). Elles collaboreront de bonne foi à cette fin, dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Le CROEC en qualité de responsable de traitement des données personnelles de ses membres restent le garant de l'utilisation faites de ces données et s'interdit toute transmission aux fins de prospection commerciale. Les données personnelles des membres du CROEC ne seront donc pas transmises au PARTENAIRE sauf éventuelle action ciblée et validée par le CROEC qui donnerait lieu à une convention de sous-traitance dédiée et après avoir recueilli le consentement express des membres dont les données personnelles seraient transmises.

Article 9 - Différends

En cas de divergence portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement de toutes les voies amiables de résolution du différend.

LE PARTENAIRE opte pour l'offre suivante **Case à cocher par le partenaire:**

PARTENARIATS		
<input type="checkbox"/>	<p>PACK VISIBILITE à 2500€ net</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Votre logo sur le site de l'ordre : oec-montpellier.org ✓ Votre documentation distribuée aux nouveaux inscrits (lors des deux journées d'accueil) ✓ Invitation pour 2 personnes à la cérémonie de Prestation de serment des nouveaux experts-comptables (qui aura lieu le mardi 16 juillet 2019 au domaine de Verchant) ✓ Votre documentation sur notre présentoir (salle d'attente de l'Ordre) 	2500 € net
<input type="checkbox"/>	<p>PACK VISIBILITE ETENDUE à 4500€ net</p> <p>(Comprenant les prestations indiquées dans l'offre « Visibilité » avec en plus) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Votre logo sur le site de l'ordre : oec-montpellier.org ✓ Votre documentation distribuée aux nouveaux inscrits (lors des deux journées d'accueil) ✓ Invitation pour 2 personnes à la cérémonie de Prestation de serment des nouveaux experts-comptables (qui aura lieu le mardi 16 juillet 2019 au domaine de Verchant) ✓ Votre documentation sur notre présentoir (salle d'attente de l'Ordre) <p style="text-align: center; font-size: 2em; margin: 10px 0;">+</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 page dans « Et cela Dit » (1 publi-rédactionnel ou 1 page de pub (à déterminer dès la signature de la convention, si possible)) ✓ Votre participation à l'Assemblée Générale avec un stand (prévue le vendredi 11 septembre 2020 au Cap d'Agde) ✓ 1 invitation pour 5 personnes maximum à l'Assemblée Générale (prévue le 11 septembre 2020) 	4500 € net

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 petit déj en présentiel ou webinar entre juin et décembre 2020 à l'Ordre (661 rue Louis Lépine à Montpellier) ✓ 4 places maximum réservées à la soirée Eco Zoom (prévue le jeudi 26 mars 2020) ✓ 1 relai Twitter possible pour chacun de vos grands événements 	
<input type="checkbox"/>	<p>PACK PRIX DU MEILLEUR MEMOIRE lors de la prestation de serment (jeudi 16 juillet 2020 au domaine de Verchant)</p> <p>Le partenaire remercie par un cadeau de son choix (d'une valeur comprise entre 200 et 400€) 1 des 2 ou 3 impétrants ayant obtenu la meilleure note au mémoire du DEC (diplôme d'expertise comptable).</p> <p>Se rapprocher de l'Ordre pour plus d'information.</p> <p>Réponse attendue au plus tard fin mai 2020 pour cette option</p>	
<input type="checkbox"/>	<p>PACK DECOUVERTE à 3500€ net (uniquement si vous n'avez jamais été partenaire de l'ordre)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Votre présence à l'Assemblée Générale (vendredi 11 septembre 2020 au Cap d'Agde) ✓ 1 page dans « Et cela Dit » (1 publi-rédactionnel ou 1 page de pub à déterminer dès la signature si possible) ✓ Votre présence sur notre site web www.oec-montpellier.org ✓ Votre documentation distribuée aux nouveaux inscrits (lors des deux journées d'accueil) 	3500 € net
<input type="checkbox"/>	<p>PACK ECO ZOOM à 1500€ net (jeudi 26 mars 2020 au domaine de Verchant)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Présence de votre logo sur l'invitation ✓ Edito d'une demi-page dans le programme de la soirée remis le jour J ✓ Possibilité de distribuer de la documentation/goodies dans les sacs remis aux invités ✓ 8 places réservées maximum à la conférence et au cocktail (pas de cumul de places avec le pack visibilité étendue) 	1500 € net

<input type="checkbox"/>	PACK FORUM DES ASSOCIATIONS à 1250€ net (novembre 2020) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Votre logo sur l'invitation ✓ 1 stand (mobilier) 	1250 € net
TOTAL DU PARTENARIAT		XXXXXX

La convention de partenariat complétée et signée doit être envoyée par mail à

Nathalie ANTIPHON : antiphon@oec-montpellier.org
 ou Simon SAUVETRE : ssauvetre@oec-montpellier.org

Fait à

Le

POUR LE CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES
 EXPERTS-COMPTABLES - REGION MONTPELLIER

POUR LE PARTENAIRE